

MAIRIE LES DEUX ALPES
48 avenue de la Muzelle
38860 - LES DEUX ALPES

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juillet 2018

N° 2018-149

L'an deux mille dix-huit, le 30 juillet, à 19 h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 26 juillet 2018, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Mme Maryvonne DODE.

Présents : M. Jean-Noël CHALVIN, Maire suppléant,

M. Stéphane SAUVEBOIS, Maire délégué, M. Pierre BALME, maire délégué.

Agnès ARGENTIER, adjointe,

BARBIER Guylaine, BEL Florence, BISI Jean-Luc, BOURGEAT Delphine, CASSEGRAIN Nicolas, DEBOUT Stéphanie, DEVAUX Jean-Pierre, DODE Maryvonne, FOURNIER Jean-Luc, GIRAUD Laurent, GUIGNARD Thierry, LESCURE Hervé, LESCURE Magali, MARTIN Jocelyne, MOREAU Françoise, ROY Sylvie, conseillers municipaux.

Absents : Maurice ARLOT, Emmanuel DURDAN, Romain CHARREL, Laurence CHOPARD, Catherine GONON

Pouvoirs : Michel BALME donne pouvoir à Pierre BALME, Estelle FAURE donne pouvoir à Guylaine BARBIER, Fabien POIROT donne pouvoir à Jean-Noël CHALVIN.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil :

Madame Françoise MOREAU et Monsieur Nicolas CASSEGRAIN ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5.1 – élection exécutif

OBJET : élection du maire

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-14 et L2122-8 ;

VU le courrier en date du 14 juin 2018 par lequel M. Pierre BALME a fait part au préfet de son intention de démissionner de sa fonction de maire ;

VU le courrier en date du 16 juillet 2018 par lequel le préfet a accepté la démission de M. Pierre BALME ;

Monsieur Jean-Noël CHALVIN, maire suppléant, expose à l'assemblée que par courrier du 14 juin 2018, M. Pierre BALME a fait part au préfet de son intention de démissionner de sa fonction de maire tout en conservant son mandat de conseiller municipal.

Par courrier du 16 juillet 2018, le préfet a accepté cette démission et a nommé M. CHALVIN, maire suppléant.

Pour procéder à l'élection du maire, M. CHALVIN passe la parole à Mme Maryvonne DODE, doyenne de l'assemblée qui en prend la présidence.

Après un appel de candidatures, M. Stéphane SAUVEBOIS s'est porté candidat.

Il est ensuite procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a déposé dans l'urne, son bulletin de vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 23
- majorité absolue : 12

A obtenu :

- M. Stéphane SAUVEBOIS : Vingt-trois (23) voix

M. Stéphane SAUVEBOIS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Fait et délibéré en séance, les jour et mois que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le maire,
Stéphane SAUVEBOIS

